



vente d'occasion et litige

Par **Chloe67**, le **08/12/2008** à **20:47**

j'ai vendu un aquarium à un particulier (100€). L'aquarium ne fuit pas. Le couvercle étant en état moyen, j'ai fourni un nouveau couvercle (pas tout neuf, mais en excellent état). L'acheteur veut maintenant que je le rembourse car le cadre du couvercle est collé à l'aquarium et il n'arrive pas à le décoller pour le changer. Il me menace de poursuites mais je ne suis pas persuadée d'être responsable, il a vu l'aquarium puisqu'il est venu le chercher ! Que faire ? A-t-il réellement une loi de consommation pour lui ? Merci !

Par **Tib 67**, le **17/12/2008** à **10:07**

bonjour,

L'acheteur a personnellement vu l'objet , a pu l'examiner de près, aurait pu vérifier l'ouverture du couvercle sachant qu'il devait être remplacé,.....le " défaut " n'était donc pas caché . A lui de voir s'il veut engager des poursuites (menaces pour intimider)sachant qu'il sera en "tort" .

Thib67

Par **Chloe67**, le **18/12/2008** à **18:01**

Merci beaucoup pour votre réponse, c'est vrai que depuis je n'ai pas eu de nouvelles, mais ça fait toujours peur ce genre de menaces.